



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2022

Le vingt-neuf août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 août 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Hubert COLLAUVET, Nathalie BARON

Excusés : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DÉPARTEMENT

DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

DEL2022_053 : Enfance jeunesse – Adhésion à l'association CLV Rhône Alpes

Hervé ALOTTO explique que le service enfance jeunesse souhaite voir la collectivité adhérer à l'association Culture Loisirs Vacances (CLV) Rhône Alpes. L'association CLV Rhône Alpes inscrit son action dans le cadre des principes et des valeurs de l'éducation populaire mais également dans une démarche de développement durable.

L'objectif de cette adhésion étant de pouvoir bénéficier de divers actions (accompagnement) et matériels (mallettes et kits pédagogiques) en lien notamment avec l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'adhérer** à l'association CLV Rhône Alpes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote :

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION



Florent CHOLAT
Maire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.